

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01454 Numéro SIREN : 512 196 494 Nom ou dénomination : A.R.V. SAT
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2018 sous le numéro de dépôt 13140

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 26 SEP. 2018
Numéro : 13140	

A.R.V SAT

Siège social : 11 Rue de Vaulure 91690 FONTAINE LA RIVIERE
EURL au capital de 5 000 euros - Siret 51219649400037 - APE 4651Z

**RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE SUR LES OPÉRATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017**

Le présent rapport de gestion a été établi pour vous informer avant l'assemblée générale ordinaire qui a pour but l'approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2017.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévues par la réglementation en vigueur, ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ :

La monnaie de présentation des comptes est l'euro.

1.1 Activité de la société :

Les chiffres d'affaires des deux derniers exercices sont présentés ci-dessous. Par rapport à l'exercice précédent, le chiffre d'affaires a diminué de -308 558 euros.

CHIFFRE D'AFFAIRES	Exercice clos le 30/06/2017	Exercice clos le 30/06/2016
	118 622	427 180
VARIATION 2017 / 2016	-72,23%	

1.2 Présentation des états financiers :

Le compte de résultat simplifié de l'exercice écoulé, comparé à celui de l'exercice précédent, se présente comme suit :

	Exercice clos le 30/06/2017	Exercice clos le 30/06/2016	Variation euros	Variation %
Produits d'exploitation	118 622	427 180	-308 558	-72,23
Charges d'exploitation	437 301	421 107	16 195	3,85
Résultat d'exploitation	-318 679	6 074	-324 753	-5346,76
Résultat financier	-654	-117	-537	NS
Résultat exceptionnel	624 591	-533	625 124	NS
Impôt sur les bénéfices	93 528	511	93 017	18202,94
Participation des salariés				
Résultat net	211 729	4 912	206 817	4210,28

Au cours de l'exercice, la société a réalisé des investissements qui se répartissent comme suit :

- Immobilisations incorporelles : 4 053 euros
- Immobilisations corporelles : 4 053 euros
- Immobilisations financières : 4 053 euros

Le niveau des investissements réalisés en 2017 est de 4 053 euros et la dotation aux amortissements s'élève à 2 301 euros.

1.3 Capitaux propres :

La situation des capitaux propres (avant répartition), comparée à celle à la fin de l'exercice précédent, se présente de la façon suivante :

	30/06/2017	30/06/2016	Variation
Capitaux propres (avant répartition)	298 412	66 683	211 729
Capital social	5 000	5 000	
Capitaux propres / Capital social	59,68	17,34	42,35

1.4 Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes :

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification par rapport à ceux de l'exercice précédent, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou au niveau des méthodes d'évaluation.

1.5 Activité des filiales et des sociétés contrôlées :

Néant.

1.6 Prises de participations ou prises de contrôle :

Au cours de l'exercice, nous vous informons n'avoir pris aucune participation dans une société quelle qu'elle soit.

1.7 Participations croisées :

Néant.

1.8 Cession de participations :

Néant.

1.9 Charges non déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que le montant global des charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts, s'est élevé à 95,00 euros.

II. AFFECTATION DES RÉSULTATS - DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRÉCÉDENTS ET AVOIR FISCAL CORRESPONDANT :

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes les charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un montant à disposition de l'assemblée de 292 911,68 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 30/06/2017	211 729,00
Report à nouveau	81 182,68
Réserves distribuables	
Total	292 911,68

Nous vous proposons l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Report à nouveau	292 911,68
Total	292 911,68

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2016		
2015		
2014		

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

III ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT :

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice. Elle n'a pas engagé de programme de recherche.

IV ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Néant.

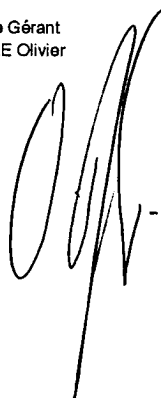
V APPROBATION DES COMPTES, QUITUS :

Au cours de l'assemblée, vous aurez à approuver les comptes, à affecter le résultat et à donner quitus de sa gestion à votre gérant.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

Le Gérant
M. DELPIERRE Olivier



A.R.V SAT

Siège social : 11 Rue de Vauluret 91690 FONTAINE LA RIVIERE
EURL au capital de 5 000 euros - Siret 51219649400037 - APE 4651Z

TEXTE DU PROJET DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2017

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2017 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 211 729,00 euros.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 95,00 euros et l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 93 528,00 euros.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 292 911,68 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 30/06/2017	211 729,00
Report à nouveau	81 182,68
Réserves distribuables	
Total	292 911,68

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Report à nouveau	292 911,68
Total	292 911,68

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2016		
2015		
2014		

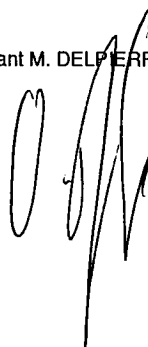
Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

Troisième résolution

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du procès verbal de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires partout où besoin sera.

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

Le gérant M. DELPERRE Olivier



**« A.R.V SAT »
EURL au capital de 5 000€.
Siège social : 1, Rue de Vauluret
91690 FONTAINE LA RIVIERE**

R.C.S. EVRY : 512 196 494

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 21 DECEMBRE 2017**

Le 21 décembre 2017, à 17 heures.

Monsieur DELPIERRE Olivier,
Demeurant 1, Rue de Vauluret 91690 FONTAINE LA RIVIERE,

- Associé unique de la Société A.R.V SAT,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Gérant de la Société A.R.V SAT, Monsieur DELPIERRE Olivier, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 juin 2017 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017,
- l'affectation des résultats de cet exercice.

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 211 729.00 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

**DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE
DIVIDENDES**

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 211 729.00 euros de la manière suivante :

- Report à nouveau pour 211 729.00 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION- REMUNERATION DU GERANT

L'associé unique de ratifier la rémunération de 62 385.00 euros, qui lui a été servie, la société ayant payé pour son compte, ses charges sociales personnelles. Cette comprend la CSG non déductible de 1 385.00 euros.

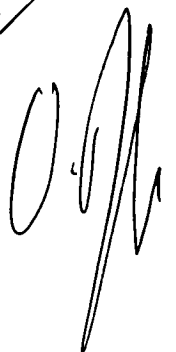
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Monsieur DELPIERRE Olivier

COPIE CERTIFIEE

CONFORME

le gérant

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the manager, is written over the 'CONFORME' stamp.

LIASSE FISCALE

A.R.V SAT

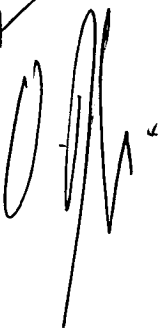
11 Rue de Vauluret

91690 FONTAINE LA RIVIERE

SIRET 51219649400037 - APE 4651Z

1 juillet 2016 - 30 juin 2017

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME**

le gérant


Cabinet SLA - PARIS

Téléphone : 01 43 47 17 17 - Télécopie : 01 43 47 35 17

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES				N° 2065-SD
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Liberté • Égalité • Fraternité REPUBLIQUE FRANÇAISE				2018
IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS				Timbre à date du service
Exercice ouvert le	01072016	et clos le	30062017	Régime simplifié d'imposition ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal ☐	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐				
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐				
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art.223-I-1 quinquies C), cocher la case ☐				
SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case ☐				
SI autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société :			Adresse du siège social :	
A.R.V SAT 11 Rue de Vauluret 91690 FONTAINE LA RIVIERE				
SIRET	51219649400037			
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :	
REGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :				
SIRET				
B ACTIVITE				
Activités exercées	VENTE ET POSE MATERIELS DE GEOLOCALISATION		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	263 431	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	38 120		
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art.44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine ☐ Pôle de compétitivité ☐
Entreprise nouvelle, art.44 septies	☐	Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies ☐
Société d'investissement immobilier côtée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art.244, quater X ☐				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%				
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :	
CABINET SLA 56 RUE DE BERCY 75012 PARIS Tél: 0143471717				
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :			Identité du déclarant :	
N° d'agrément du CGA			Date: 16102017 Lieu: FONTAINE LA RIVIERE	
Tél:			Qualité et nom du signataire: Monsieur DELPIERRE Olivier, Gérant	
			Signature:	

F	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c	
Montants des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e	
							f	
							g	
							h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j	
Montants des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)	
G	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montants des sommes versées :			
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1		2	3	4	5	6	7	8
DELPIERRE Olivier, gérant								
11 RUE DE VAULURET 91690 FONTAINE LA RIVIERE		500	2016	21 385				
H	DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
I	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			79 477	MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLТ imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLТ réalisée au cours de l'exercice				
				MVLТ restant à reporter				

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.R.V SAT

Néant * ☐

Adresse de l'entreprise 11 Rue de Vauluret 91690 FONTAINE LA RIVIERE

SIRET 5 1 2 1 9 6 4 9 4 0 0 0 3 7

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

				Exercice N clos le 30 06 2017		Exercice N-1 clos le 30 06 2016	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*	010	012				
		014	016	13 200	2 441	10 759	12 645
	Immobilisations corporelles*	028	030	5 715	2 003	3 712	74
	Immobilisations financières* (1)	040	042	120		120	120
	Total I (5)	044	048	19 035	4 444	14 591	12 839
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052				
	Marchandises*	060	062	5 828		5 828	9 820
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	070	14 058		14 058	90 960
		072	074	23 122		23 122	13 042
	Valeurs mobilières de placement	080	082	48		48	48
	Disponibilités	084	086	420 754		420 754	34 904
	Charges constatées d'avance*	092	094	195		195	195
	Total II	096	098	464 005		464 005	148 969
Total général (I + II)		110	112	483 040	4 444	478 596	161 808
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		5 000		5 000	
	Écarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		500		500	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		81 183		76 270	
	Résultat de l'exercice	136		211 729		4 912	
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		298 412		86 683	
	Provisions pour risques et charges Total II		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		9 687		14 595	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		13 774		10 781	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :... 169)	172	306	156 723		49 748	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III		176		180 184		75 125	
Total général (I + II + III)		180		478 596		161 808	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		4 679	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		4 053	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A.R.V SAT		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant * ☐	
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		3 0 0 6 2 0 1 7		3 0 0 6 2 0 1 6	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210	151 329		96 768		
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
			services*		217	(32 707)	218	(32 707)		330 413	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222				
	Production immobilisée*					224					
	Subventions d'exploitation reçues					226					
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					230					
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	118 622		427 180		
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	45 301		11 816		
	Variation de stock (marchandises)*					236	3 992		2 269		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240					
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : — mobilier : 12 742 — immobilier :)				242	187 906		224 678		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE* 243 (74))				244	3 334		7 568		
	Rémunérations du personnel*					250	119 765		119 302		
	Charges sociales					252	66 388		54 754		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Dotations aux amortissements*					254	2 301		617		
	Dotations aux provisions					256					
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262	8 314		102		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260								
	Total des charges d'exploitation (II)					264	437 301		421 107		
	I — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(318 679)		6 074		
RÉINTÉGRATIONS	Produits financiers (III)					280			1		
	Produits exceptionnels (IV)					290	625 489		54		
	Charges financières (V)					294	654		118		
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	898		588		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348								
	Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	93 528		511		
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	211 729		4 912			
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	211 729	314			
Déductions	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318					
	Provisions non déductibles*					322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	93 528				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	95				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997					
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990				
ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138							
Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance report en amont du déficit	346			
			Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655					350	3 801	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	352	301 551	Déficit col. 2	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)					356					
	Déficits antérieurs reportables :*										
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1	370	301 551	Déficit col. 2	372		

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

ANNEXE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

PROVISIONS

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

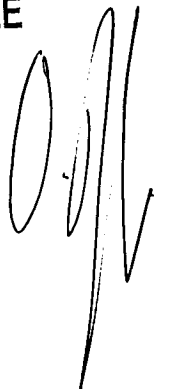
CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

CRÉDITS-BAILS

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

le gérant



Cabinet SLA - PARIS

Téléphone : 01 43 47 17 17 - Télécopie : 01 43 47 35 17

RÈGLES ET MÉTHODES

1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30 juin 2017 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation honoraires ou commissions et frais liés à l'acquisition sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

RÈGLES ET MÉTHODES (SUITE)

3. Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

4. Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

7. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

IMMOBILISATIONS et AMORTISSEMENTS

A.R.V SAT 1 juillet 2016 au 30 juin 2017

IMMOBILISATIONS (EUR)	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
<i>Fonds commercial</i>					
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>	13 200			13 200	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 200			13 200	
<i>Terrains</i>					
<i>Constructions</i>					
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>					
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>					
<i>Matériel de transport</i>	136	2 876		3 013	
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	1 526	1 177		2 702	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 662	4 053		5 715	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	120			120	
TOTAL GÉNÉRAL	14 982	4 053		19 035	

AMORTISSEMENTS (EUR)	Au début de l'ex.	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'ex.
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	656	1 886		2 441
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>				
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>				
<i>Matériel de transport</i>	62	288		350
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	1 526	128		1 654
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 588	416		2 003
TOTAL GÉNÉRAL	2 143	2 301		4 444

ETAT DES PROVISIONS

A.R.V SAT 1 juillet 2016 au 30 juin 2017

EUR				
NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
<i>Amortissements dérogatoires</i>				
<i>dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
<i>Autres provisions réglementées</i>				
TOTAL PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
<i>Prov- pour dépréciation sur immobilisations</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur stocks et en cours</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur comptes clients</i>				
<i>Autres provisions pour dépréciations</i>				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS				

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

A.R.V SAT 1 juillet 2016 au 30 juin 2017

EUR

CHARGES À PAYER	Montants
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	
<i>Autres emprunts obligataires</i>	
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	9 687
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	306
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	13 774
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	155 503
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	
<i>Autres dettes</i>	914
TOTAL CHARGES À PAYER	180 184

PRODUITS À RECEVOIR	Montants
<i>Créances rattachées à des participations</i>	
<i>Autres immobilisations financières</i>	120
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	14 058
<i>Autres créances</i>	23 122
<i>Disponibilités</i>	420 754
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	458 054

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

A.R.V SAT 1 juillet 2016 au 30 juin 2017

EUR

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	Montants
<i>Charges d'exploitation</i>	195
<i>Charges financières</i>	
<i>Charges exceptionnelles</i>	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	195

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	Montants
<i>Produits d'exploitation</i>	
<i>Produits financiers</i>	
<i>Produits exceptionnels</i>	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

CRÉDIT-BAIL

A.R.V SAT 1 juillet 2016 au 30 juin 2017

IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL				
POSTES DU BILAN	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeurs nettes
		de l'exercice	cumulées	
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Inst. tech., Matériel et outillage</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>				
<i>Immobilisations en cours</i>				
TOTAL				

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL						
POSTES DU BILAN	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	à plus de 5 ans	
<i>Terrains</i>						
<i>Constructions</i>						
<i>Inst. tech., Matériel et outillage</i>						
<i>Autres immobilisations corporelles</i>						
<i>Immobilisations en cours</i>						
TOTAL						

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Rupture partenariat avec ORANGE APPLICATION

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant

Autres éléments significatifs

Néant